

BPJEPS LTP

LOISIRS TOUS PUBLICS
PAR ALTERNANCE



LA MFR - CFA DE PONTONX-SUR-L'ADOUR

Association loi 1901 créée en 1954

La MFR de Pontonx-sur-l'Adour est un établissement d'enseignement professionnel par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Elle est devenue CFA en 2019 pour pouvoir effectuer de l'apprentissage.

Elle fait partie de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales qui regroupe aujourd'hui environ 450 établissements en France.

Ses caractéristiques principales :

- l'alternance : pédagogie qui permet d'allier école et milieux professionnels
- Association loi 1901 qui intègre les parents et professionnels dans la gestion de l'établissement

NOS FORMATIONS :

- 4ème-3ème de l'Enseignement Agricole
- BAC PRO SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
- BAC PRO MCV (Métiers du commerce et de la vente) option AGECE
- BAC PRO SN (Systèmes Numériques) option RISC
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)
- BPJEPS LTP (Loisirs tous publics)
- BPJEPS EEDD (Education à l'Environnement vers un Développement Durable)
- Titre animateur en Gérontologie
- Titre Pro MUM (Management d'Unité Marchande)
- Titre Pro NTC (Négociateur Technico-Commercial)
- BACHELOR Chargé de Développement Marketing et Commercial opt Marketing Digital

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir + de 18 ans
- Etre titulaire au minimum d'une formation en 1er secours (PSC1 ou SST 1er niveau)
- Pouvoir justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures (attestation employeur). Sont dispensés de justification d'une expérience d'animation, les titulaires des diplômes suivants : BAPAAT, CQP animateur périscolaire, CPJEPS, BAFA, BAFD, Bac pro Service de proximité et vie locale, Bac pro agricole toute option, BPJEPS toute spécialité, BP délivré par le ministre de l'Agriculture toute option.



LA VIE À LA MFR

LES QUALITES REQUISES

- Savoir travailler en équipe
- Adaptabilité
- Dynamisme
- Initiative
- Sens du dialogue
- Ecoute
- Analyse

Lors de la période de formation, les apprentis présents sur l'établissement bénéficient d'un cadre de vie différent des formations initiales. Ils peuvent profiter d'un logement indépendant sur place avec restauration.

La semaine commence le Lundi matin à 9h et se termine le vendredi à 16h (35h de cours)

Ils disposent d'un établissement accessible à l'ensemble des personnes présentant un handicap : places de parking, allées de circulation, sanitaires adaptés, outils et moyens pédagogiques adaptés.

LES OBJECTIFS DU BP JEPS LTP

Le BP JEPS LTP a huit objectifs principaux :

- Maîtriser les contenus et les techniques d'animation en rapport avec le public encadré
- Connaître son environnement professionnel
- Accompagner les publics dans leurs projets dans une démarche d'éducation globale
- Participer au fonctionnement dans sa structure employeuse
- Etre amené à diriger un ACM
- Concevoir des projets et développer l'action éducative locale
- Mettre en œuvre une démarche écoresponsable
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique



MÉTHODE UTILISÉE : L'ALTERNANCE

- Une formation de niveau 4
- Une formation organisée en 4 Unités de compétences
- Une formation articulée autour des quatre actes professionnels structurant le métier d'animateur
- Une formation en alternance au sein d'un réseau de structures d'animation
- Un accompagnement personnalisé en centre et en entreprise
- Une formation individualisée intégrant les itinéraires VAE
- Une formation intégrant des personnes sous statut différents : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, CIF ...



La formation se déroule sur 23 mois à partir de Janvier 2022 à Novembre 2023 selon une alternance qui doit permettre de cumuler un volume horaire de formation de 875 heures en centre et 2359 heures en structure selon la répartition suivante :

- 1ère Année :
 - 1 semaine pour le positionnement, soit 35 heures
 - 12 semaines de formation en centre, soit 455 heures
 - 36 semaines de formation en entreprise, soit 1211 heures
- 2ème année :
 - 11 semaines de formation en centre, soit 420 heures
 - 35 semaines de formation en entreprise

“

*L'alternance, un métier,
votre avenir !*

LES ELEMENTS DU PROGRAMME



Le BP JEPS LTP est une formation professionnelle diplômante de niveau 4 du ministère en charge de la Jeunesse et des Sport pour concevoir et conduire des projets d'animation dans le champ du loisir tous publics et diriger des structures d'accueil collectif de mineurs (ACM).

UC	Contenus
UC 1 « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ».	<ul style="list-style-type: none">• Communication• Connaissance des publics• Education à la citoyenneté• Contribution au fonctionnement de la structure
UC 2 « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure »	<ul style="list-style-type: none">• Conception• Conduite et évaluation d'un projet d'animation
UC 3 « Conduire une action d'animation dans le champ du LTP et de direction d'un ACM »	<ul style="list-style-type: none">• Organisation et direction de l'ACM• Encadrement d'une équipe• Accueil des publics
UC 4 « Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du LTP »	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et des techniques• Conduite des activités• Situation de l'activité dans un contexte

FILIERES ET DEBOUCHES



Avec le BP JEPS LTP, il est possible de progresser vers :

- le DE JEPS

Le but du BPJEPS LTP est de former au métier d'Animateur Socioculturel. Avec des fonctions multiples et diversifiées, le BPJEPS LTP :

- conçoit et organise des activités sportives, culturelles et éducatives
- intervient principalement au sein des collectivités et des associations qui gèrent des Accueils de Loisirs, des maisons de quartiers, Espaces Jeunes ou des centres de vacances.

Cet/te animateur/trice est un(e) professionnel(le) de l'organisation du temps libre qui, en dehors de ses temps d'animation, peut concevoir et élaborer des projets variés, rencontrer des partenaires, suivre des budgets et actions menées sur le territoire. La spécificité de ce BPJEPS étant de donner une capacité à diriger un Accueil Collectif de Mineur (Arrêté du 9 Février 2007).

NOMS ET COORDONNÉES DU CONTACT

• Organisme de formation :

FRANCAS Nouvelle-Aquitaine

Pour le dossier d'inscription et la recherche d'entreprise, contactez :

Lionel PICARD : 06 48 00 36 92 ou lpicard@francas-na.fr

• Centre de formation :

MFR de PONTONX

Pour l'accueil, l'hébergement et la recherche d'entreprise, contactez :

Antoine MAVIEL : 06 26 14 75 54 ou amaviel@yahoo.fr

• CFA :

Sport Animation Nouvelle-Aquitaine (SANA)

Pour toutes informations liées au contrat d'apprentissage

Abdou BELGHAZI : 06 38 55 88 93 ou a.belghazy@cfasana.fr



Le taux de réussite sur ce BP JEPS LTP à ce jour est de 73% sur la dernière promotion.



CONTACTEZ-NOUS !

*Notre réussite,
c'est avant tout la
réussite des jeunes !*

Pour tout renseignement complémentaire

Le formateur référent

Antoine MAVIEL
05 58 57 20 42
amaviel@yahoo.fr

La direction

Alain DELMAS
05 58 57 20 42
mfr.pontonx@mfr.asso.fr

Le référent handicap

Sabine ANTUNES
05 58 57 20 42
mfr.pontonx@mfr.asso.fr



PROCEDURE DE RECRUTEMENT

- 1 Prendre rendez-vous auprès du référent pour une explication détaillée de la formation, des modalités d'apprentissage et une visite des locaux.
- 2 S'inscrire comme candidat sur le site du CFA SANA (<https://www.cfasana.fr/bpjeps-loisirs-tous-publics/>)
- 3 Télécharger le dossier de pré-inscription sur le site de la MFR ou sur le site des Francas
- 4 Recherchez une entreprise
- 5 Renvoyer le dossier de candidature avec les pièces demandées.
- 6 Convocation aux épreuves de sélections et confirmation écrite de l'admission - Délai de réponse : 1 à 2 semaines
- 7 Signature du contrat d'apprentissage

NOUS LOCALISER



MAJ le 01/03/2023



FORMATION EN
ALTERNANCE

INTERNAT, EXTERNAT
OU DEMI-PENSION

*De la 4^{ème}
aux études
supérieures*

ECOLE ASSOCIATIVE
À TAILLE HUMAINE

SOUS CONTRAT
AVEC L'ETAT

CFA
MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES
Pontonx-Sur-l'Adour



MFR de Pontonx-Sur-l'Adour

05 58 57 20 42 ▪ mfr.pontonx@mfr.asso.fr ▪ www.mfr-pontonx.com

Formation par alternance

de la 4ème aux formations supérieures

FORMATION : BP JEPS LTP

(Critère 2 : Indicateur 4.4)

Fiche établie par :

Date :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

☎ : ____/____/____/____/____ Mail : _____

POUR VOUS INSCRIRE A CETTE FORMATION :

Vous êtes titulaire de l'un des diplômes suivants : (joindre les attestations ou les photocopies de diplôme)

Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative (BASE)

Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA)

Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur (BAFD)

Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistante Animateur Technicien (BAPAAT)

Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention

Tout diplôme d'Etat de niveau IV ou supérieur

Vous n'êtes pas titulaire de l'un des diplômes mentionnés :

Retournez votre dossier en joignant un document dactylographié d'environ trois pages retraçant votre expérience en matière d'animation et explicitant vos motivations pour cette spécialité du Brevet Professionnel.

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

Demandeur d'emploi depuis moins de 1 an depuis 1 an et plus = N° ID : _____

Date de début : _____ et date de fin : _____ d'indemnités pôle emploi, avant l'entrée en

formation : ____ mois Montant indemnisation : _____ €

Organisme de suivi : Pôle Emploi Mission Locale CAP EMPLOI Cabine de placement

Nom/Prénom du conseiller : _____

☎ : _____ ☒ : _____

Demandeur d'emploi non indemnisé

Congé (parental, individuel de formation, sabbatique, ...) : _____

Conjoint collaborateur sans statut*

Salarié d'un employeur du secteur privé ou public

Bénévole

Autre, préciser : _____

Joindre un CV de toutes vos périodes d'activité professionnelle ainsi que de vos activités extra professionnelles ayant un rapport avec l'animation.

Si vous êtes actuellement salarié :

⇒ Dans quel structure êtes vous employé : _____

Depuis quelle date : _____ Que type de contrat : _____

⇒ Votre employeur envisage-t-il de financer votre formation : OUI NON

Si oui à hauteur de combien _____ € Dans quel cadre ? _____

(Joindre attestations employeurs)

TARIF DE LA FORMATION

Dans le cadre de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation, la formation pour les jeunes est gratuite. Pour les autres statuts, contactez les Francas d'Aquitaine.

La MFR de Pontonx, les Francas d'Aquitaine et le CFA du Sport pourront vous accompagner dans la recherche de financement pour la formation.

VOS DIPLOMES OBTENUS

Diplômes scolaires et universitaires :

- BEPC
- BEP (option :) _____
- BAC (lequel :) _____
- BAC + (précisez :) _____
- Autres (précisez :) _____

Diplômes Jeunesse et Sport :

- BASE
- DEFA en cours
- BAFA
- BAFD
- BEES (si spécifique, précisez :) _____
- Autres (précisez :) _____

Autres diplômes : _____

STATUT DE LA PERSONNE HANDICAPEE :

Titulaire d'une carte d'invalidité : % _____

RQTH

Titulaire de l'AAH

Notification CDES ou CDAPH (Uniquement apprentissage)

Titulaire d'une rente invalidité

Titulaire d'une rente d'accident du travail ou maladie professionnelle.

Pensionné de guerre ou assimilé

Autre : mutilé de guerre, assimilé mutilé de guerre, sapeur-pompier volontaire.

↳ Etes-vous concerné ? OUI NON

Si OUI, Echéance : _____

En cours : Date de la demande : ____/____/____

Organisme sollicité pour établir le dossier : _____

Nature du handicap :

- Déficience motrice
- Déficience visuelle
- Déficience Auditive
- Déficience invalidante
- T.S.A
- Handicap psychique
- Poly- handicap
- Autre

Informations supplémentaires : difficultés ?

Exigences médicales du handicap :

- Soins : _____
- *Durée* : _____
- Autres : Préciser : _____

Compensation mises en place antérieurement :

Pour la formation :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

Pour les examens :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

Transports adaptés :

- OUI Si OUI, lesquels : Prise en charge pour le transport (Taxi, ...) Transports en commun adaptés
- NON transports en commun

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Emplois exercés :

<i>Dates</i>	<i>Durée</i>	<i>Etablissements</i>	<i>Postes occupés</i>
____/____			
____/____			
____/____			

Vos centres d'intérêts :

PROJET PROFESSIONNEL :

Projet d'entreprise d'accueil : _____
Accord Agefiph/FIPHFP : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

CONTRAINTES PERSONNELLES :

MOBILITE GEOGRAPHIQUE :

Remise dossier pré-inscription complet : OUI NON

Document de l'entretien et appréciation générale :

Sources de financement possibles :

Si financement par entreprise :

Adresse entreprise : _____

Personne à contacter : _____ Téléphone : _____

Adresse Mail : _____

EPREUVES DE SELECTION :

Des épreuves de sélection seront organisées.

<p>Une convocation sera adressée à tous les candidats avec l'ensemble des détails pratiques quant au lieu et horaire de passage</p>
--

Je soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____

**Déclare avoir pris connaissance des conditions générales du programme de formation.
Je note que si les résultats des épreuves de sélection me sont favorables, l'inscription définitive à la formation ne sera effective qu'après signature d'un contrat de formation.**

Fait à : _____ le : _____

Signature :



Le contrat d'apprentissage

Objectif

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

Public

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).
- Avant 16 ans, les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (en fin de 3ème) peuvent entrer en apprentissage.
- Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales.

Type de contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

Durée du travail

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu.

Rémunération

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC (voir la dernière page)



Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

Comment est organisée l'alternance ?

L'apprenti suit un enseignement général, théorique et pratique dans le centre de formation d'apprentis et travaille en alternance chez un employeur privé ou public pour mettre en œuvre les savoirs acquis.

L'apprenti est obligatoirement guidé par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Les aides à l'embauche mobilisables pour l'employeur Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Une indemnité compensatrice forfaitaire versée par la région. Le montant minimal est fixé à 1 000 euros par an.
- Un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti, porté à 2 200 euros dans certains cas.
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

Pour une embauche du 1er mars au 31 décembre 2011, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans.

Des avantages pour les apprentis

- Obtenir un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Avoir la possibilité d'enchaîner plusieurs contrats afin de préparer plusieurs diplômes successifs ou complémentaires.
- Être accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut)
- Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du smic, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

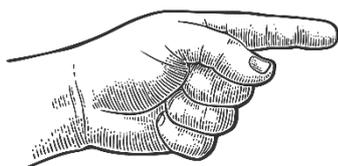
Des avantages pour les entreprises

- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage. Procédure Au plus tard dans les cinq jours suivant la conclusion du contrat, l'employeur envoie le contrat d'apprentissage visé par le CFA à la chambre



consulaire dont il dépend (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers, chambre d'agriculture).

Celle-ci dispose de 15 jours pour enregistrer le contrat. Elle l'adresse ensuite à l'Unité territoriale (ex-DDTEFP) de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui dispose également de 15 jours pour valider l'enregistrement. Pour les employeurs publics du secteur non industriel et commercial, l'enregistrement est réalisé par l'Unité territoriale de la DIRECCTE. Trouver son contrat d'apprentissage C'est une phase importante, parfois délicate, nécessitant une anticipation importante : il faut rechercher un employeur plusieurs mois avant la rentrée en CFA. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui nécessite une recherche d'emploi intensive, ciblée, méthodique respectant plusieurs étapes : le recueil d'informations, l'orientation, la recherche d'un employeur, la recherche d'un centre de formation.



SALAIRE D'UN APPRENTI

Rendez-vous sur le site suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

MFR de PONTONX-SUR-L'ADOUR

207 Avenue du Marensin – 40465 Pontonx-Sur-l'Adour

05.58.57.20.42 • www.mfr-pontonx.com • mfr.pontonx@mfr.asso.fr